

Elia, enfin une demande de régularisation !

AUBANGE

Elia organise le 16 novembre une réunion d'information préalable à l'introduction d'un permis de régularisation de la ligne HT Aubange-Esch.

Programmée une première fois le 27 octobre 2020 et annulée suite aux mesures sanitaires, Elia revient le mercredi 16 novembre à 19 h 30 en la salle polyvalente d'Aubange avec une réunion d'information préalable (RIP), mesure légale indispensable à l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme.

Poussés par l'ASBL Cades (Comité d'action pour un environnement sain), citoyens et élus dénoncent régulièrement l'illégalité du fonctionnement du deuxième terne installé sur la ligne à haute tension 220 kV, entre Aubange et Esch (GDL). Elle avait bénéficié, lors de son installation, en 1998, d'un permis d'urbanisme mais dix ans plus tard, en 2008, le Conseil d'État rendait caduque l'au-

torisation en annulant ce permis. Depuis, la situation s'est enlisée malgré les nombreux courriers et appels auprès des ministres tous partis confondus et pouvoirs compétents.

Outre l'illégalité de la situation, l'ASBL dénonce un risque sanitaire majeur lié aux émissions électromagnétiques pour environ 200 habitations notamment des rues avoisinantes. Elle demande le démontage et comme à partir de la frontière grand-ducale, à Bascharage, l'enfouissement de cette ligne d'une longueur de 5,3 km qui comprend douze pylônes sur Aubange (proximité des rues Perbal, de Messancy, Van Speybroek) et trois sur la commune de Messancy (Longeau). Le gestionnaire du réseau de transport considère ce second terne comme essentiel pour assurer « le secours mutuel dans l'approvisionnement en électricité des deux pays » et se dit bien « conscient de la nécessité de régler la situation administrative ». L'implantation initiale des pylônes en 1971 était-elle bien légale ?

Au fil des ans et des législa-

tures plusieurs réunions se sont tenues avec les bourgmestres, des promesses annoncées mais restées sans suite.

La parole aux riverains

Elia s'engage donc dans une procédure de régularisation. Le 16 novembre Elia présentera son projet mais donnera aussi l'occasion aux citoyens de s'informer, d'émettre des observations et suggestions. Les riverains pourront mettre en évidence des points particuliers et présenter des alternatives raisonnables. Les citoyens disposeront encore de 15 jours pour émettre leurs remarques.

Cette réunion se poursuivra par une « Étude d'Incidences sur l'Environnement » (EIE) et une étude appropriée des incidences Natura 2 000 réalisée par un bureau indépendant agréé par la Région wallonne puis la demande de permis pourra être introduite. On avance, lentement.

Attention, la participation à cette réunion requiert les conditions sanitaires (CST, test ou certificat).

JEAN-PAUL DAUVENT



Entre Aubange et Messancy, la ligne passe au-dessus de 200 habitations.



La santé avant tout Côté politique, tous sont d'accord : « La santé des citoyens passe avant tout », disait en 2019, Jean-Paul Dondelinger dans une manifestation gentille qui avait rassemblé plus de 150 personnes à Aubange. Il constatait également qu'il y a « quelque chose qui ne fonctionne plus dans un pays qui n'est plus à même de faire respecter ses décisions judiciaires » ! Elia entreprend enfin de régulariser.